

MODALITÉS D'INSCRIPTION

CONCOURS DU MEILLEUR GLACIER DE LA PROVINCE DE LIÈGE

ADMISSION

Pour être admis au concours, il faut :

- Compléter intégralement le formulaire d'inscription via le lien : <https://web.provincedeliege.be/form/meilleur-glacier> ;
- Avoir votre atelier de production situé en province de Liège ;
- Nous envoyer les analyses microbiologiques réalisées dans les 6 derniers mois (date limite de réception : 31 mars 2024).

DÉROULEMENT ET RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera selon les phases suivantes :

- Présélection documentaire
- Présélection gustative
- Sélection
- Finale

Présélection documentaire

Contrôle, par la cellule d'accompagnement des producteurs locaux de la Province de Liège.

Phase éliminatoire si :

- Le règlement n'est pas respecté ;
- Les analyses microbiologiques ne sont pas acceptables ;
- Le producteur est inconnu de l'AFSCA.

Présélection gustative

Dégustation par un jury constitué de consommateurs de votre glace au parfum vanille.

Vous devrez déposer 3 bacs (sans mention de votre nom ou de quelconque identification) de 1L de votre glace vanille, dans un lieu à proximité de votre atelier, à une heure fixée, qui vous seront transmis après vérification de la phase de présélection documentaire.

Le jury, constitué de consommateurs, notera le goût, la longueur en bouche et la texture de votre glace. A l'issue de cette dégustation, 10 producteurs de glaces seront sélectionnés pour l'étape suivante.

Phase éliminatoire si :

- Le règlement n'est pas respecté ;
- Le bac présente une quelconque publicité permettant d'identifier le glacier ;
- Le volume de glace n'est pas respecté ;
- La moyenne des résultats n'est pas parmi les 10 meilleures cotations.

Sélection le 17 mai 2024

Visite de votre atelier par la cellule d'accompagnement des producteurs locaux et dégustation d'un parfum signature par un jury de consommateurs.

Lors de sa visite en vos locaux, l'équipe des producteurs locaux reprendra 1 parfum signature dans un conditionnement de 3 bacs de 1L non identifiables.

Le jury, composé de consommateurs évaluera l'originalité et le goût de votre glace signature.

5 finalistes seront ainsi désignés pour participer à la finale.

Phase éliminatoire si :

- Le règlement n'est pas respecté ;
- L'atelier de fabrication n'est pas en province de Liège ;
- La moyenne des résultats n'est pas parmi les 5 meilleures cotations.

Finale le 28 mai 2024

Dégustation de 3 parfums spécifiques, par un jury de professionnels et de consommateurs.

Les 5 finalistes retenus devront préparer des glaces aux parfums suivants : vanille, chocolat et un sorbet fraise.

Les fraises utilisées devront impérativement provenir d'un producteur de la région du glacier (preuve d'achat à fournir).

Les producteurs sélectionnés apporteront leurs 3 bacs de 1L par parfum (soit 9 au total), aux Services Agricoles, rue de Huy 123, 4300 Waremme, le lundi 27 mai.

Les récipients auront été fournis au préalable par la cellule d'accompagnement des producteurs locaux lors de sa visite antérieure.

Le jury constitué de professionnels en majorité et de consommateurs en minorité, goûtera les trois parfums et les évaluera afin de décerner les récompenses aux 3 lauréats.

Phase éliminatoire si :

- Le règlement n'est pas respecté ;
- Les 3 parfums ne correspondent pas à la demande du concours ;
- La preuve d'achat des fraises n'est pas fournie ;
- Les bacs de présentation ne sont pas ceux fournis ;
- Le dépôt n'est pas arrivé rue de Huy 123, 4300 Waremme et n'est pas dans des conditions de stockage adéquates ;
- La moyenne des résultats n'est pas parmi les 3 meilleures cotations.

RÉCOMPENSES

Les 3 gagnants se verront remettre les macarons autocollants officiels (or, argent, bronze), ils se verront décerner le diplôme officiel de Meilleur glacier de la province de Liège et auront le droit d'utiliser le logo du concours pour leurs productions.

Le vainqueur disposera en plus d'un emplacement gratuit sous le chapiteau de la Province de Liège, à la foire de Battice les 31 août et 1^{er} septembre 2024.

Par ailleurs l'Association Royale des Artisans Glaciers Francophones Belges A.S.B.L. lui offrira sa cotisation annuelle 2025.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par email : prix.provincial@provincedeliege.be